



BONS GESTES ET BONNES POSTURES AU TRAVAIL

« Anticiper et se protéger »

Vous êtes confrontés chaque et quelque soit votre métier à la répétition de gestes et postures qui peuvent dans le temps impacter votre santé. Sur une journée, vous prendrez conscience des risques, de la réglementation et des solutions qui existent pour répondre à la prévention qui doit être menée en amont du compte pénibilité.

2 mai à Laxou

Infos et/ou inscription : contactez Julie au 03 83 95 60 73

RÉDIGEZ VOTRE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**OBLIGATOIRE
DÈS LE 1ER SALARIÉ !**

« Soyez en règle pour la sécurité de vos salariés ! »

Pour protéger vos salariés, vous êtes dans l'obligation de rédiger votre « Document Unique » qui évaluera les risques professionnels pour leur santé et leur sécurité sous forme d'un inventaire. Ce document unique est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu, des délégués du personnel ou, à défaut des personnes soumises à un risque pour leur sécurité ou leur santé, ainsi que du médecin du travail. Il est également tenu à la disposition de l'inspecteur du travail ou des agents des services de prévention sociale...



La DIRECCTE (direction du travail) peut vous verbaliser d'une amende de 1500 € si vous n'êtes pas en mesure de présenter ce document.

16 mai à Laxou

Infos et/ou inscription : contactez Julie au 03 83 95 60 73

4 rue de la Vologne • 54520 Laxou • www.cma-nancy.fr



CMA 54 / Formations

